

# CODE DE CONDUITE POUR PRESTATAIRES

SERVICES ACHATS MONDIAUX

## Code de Conduite pour Prestataires

---

### Introduction du Vice président de SABIC, Services Achats mondiaux

Cher Prestataire,

Chez SABIC, nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes d'éthique et d'honnêteté dans le cadre de chaque transaction et en tout lieu où nous menons une activité commerciale. Nous sommes ravis de l'intérêt que vous portez à une collaboration commerciale avec nous et nous vous invitons à découvrir notre [culture sur l'intégrité](#).



Nous cherchons toujours à travailler avec des prestataires qui partagent nos valeurs. Conformément à nos exigences, vous êtes tenus d'intervenir sur le fondement de principes d'éthique similaires et de mener vos activités commerciales par des moyens économiquement, écologiquement et socialement responsables. Les normes énoncées par SABIC à l'attention de nos prestataires figurent dans ce code de conduite non exhaustif, à portée mondiale et destiné aux prestataires (« Code de Conduite pour Prestataires »).



Le Code de Conduite pour Prestataires est applicable aux parties fournissant des produits ou des services à SABIC. Nous tenons également à ce que les tiers avec lesquels vous traitez se plient à nos normes.

Tout manquement à notre Code de Conduite pour Prestataires risque d'entraîner la fin d'une relation commerciale en cours ou de ne plus permettre l'examen d'une (future) collaboration commerciale. Si vous soupçonnez qu'il a été manqué au Code de Conduite pour Prestataires, veuillez-nous en informer en utilisant l'un de nos [canaux disponibles](#). Tous les prestataires sont tenus de signaler rapidement toute violation de l'intégrité ou aux préoccupations s'y rapportant. Nous interdisons formellement toute forme de représailles contre les personnes faisant part de préoccupations relatives à l'intégrité ou

prenant part aux mesures visant à les aborder.

Pour en savoir plus sur ce que nous attendons des prestataires, consultez notre [Portail SABIC pour Prestataires](#). Si vous partagez nos valeurs et notre vision, nous serions ravis de collaborer avec vous.



Abdullah M. Al-Garni  
Vice président  
Achats mondiaux

## Code de Conduite pour Prestataires

---

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Notre Code de Conduite pour Prestataires s'applique aux Prestataires ainsi qu'à ceux de leurs salariés, préposés, filiales, sociétés affiliées et sous-traitants qui fournissent à SABIC des biens ou des services en toute région du monde. Dans le cadre des buts que nous poursuivons, la notion de « Prestataire » désigne l'entité juridique qui est définie, par le contrat d'achat et/ou le bon de commande de SABIC, comme la partie en charge d'une fourniture et incluant, de manière non limitative, les fabricants, les percepteurs de droits, les prestataires de services de logistique, les entreprises de traitement de déchets, les cabinets de conseil, les entrepreneurs indépendants et les agences de travail temporaire.

### OBJET

Chez SABIC, nous menons nos activités commerciales dans le respect de l'éthique, de la législation et de la sécurité. Nous faisons tout notre possible pour avoir une conduite socialement et écologiquement responsable. SABIC exige de nos Prestataires qu'ils partagent cet engagement et qu'ils respectent les principes posés par notre Code de Conduite pour Prestataires. Notre description détaillée sur ce que nous attendons de nos Prestataires figure dans la partie ci-dessous. Vos prestations sont d'une importance cruciale et ont une incidence sur SABIC, ainsi que sur nos partenaires et les communautés dans lesquelles nous intervenons.



*Nous tenons à ce que vous respectiez les normes les plus strictes d'une conduite éthique, sociale et durable.*

### PROCÉDURES

En qualité de Prestataire de SABIC, vous devez vous plier à l'ensemble des lois, codes et règlements applicables, englobant ceux qui figurent dans les documents d'achat utilisés et incluant, de manière non limitative, les propositions, les appels d'offres ainsi que les arrangements contractuels et contrats d'achat en découlant. Nous souhaitons que nos Prestataires mènent des activités commerciales dans le respect des normes d'intégrité les plus strictes. Vous êtes tenus par SABIC de répondre à ces exigences dans chacun des domaines suivants :

## Code de Conduite pour Prestataires

### Pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité

Nous tenons à ce que nos Prestataires proposent à leurs travailleurs un cadre de travail sain, sans danger et conforme à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière d'hygiène et de sécurité.



- Veillez à ce que l'aménagement de vos locaux et leur exploitation soient sans danger et conformes à la législation ainsi qu'aux normes de sécurité et de protection de l'environnement énoncées par le secteur d'activité en cause et le gouvernement.
- Veillez à ce que vos locaux ne fassent pas peser de risques inutiles sur l'environnement ou la population.
- Assurez-vous que les environnements de l'ensemble des sites de travail où interviennent tous les salariés demeurent respectueux de la santé publique et de l'hygiène et soient sans danger.
- Obtenez et respectez tous les permis de travail et assurez-vous qu'ils demeurent en vigueur.
- Gérez les matières dangereuses convenablement et utilisez des moyens appropriés pour éliminer les déchets d'une manière respectueuse de l'environnement.
- Surveillez, contrôlez et traitez de manière responsable les écoulements causés par les opérations qui sont menées.
- Assurez, en faveur des salariés, la tenue d'une formation appropriée et de routine sur la sécurité, prenez des mesures de validation et fournissez un matériel de sécurité adéquat.
- Assurez la tenue des archives sur les formations en sécurité et sur le suivi des performances en matière de sécurité.
- Exécutez les obligations contractuelles et menez vos activités en tenant compte de la responsabilité sociale et de la protection environnementale.
- Veillez à ce que vos salariés respectent les règles et règlements d'hygiène et de sécurité, exercent leurs fonctions et adoptent des méthodes de travail ne les exposant pas ou n'exposant pas d'autres personnes à un danger.
- Assurez les formations s'imposant pour promouvoir des pratiques fiables en matière d'hygiène et de santé publique.



### Concurrence loyale

SABIC s'engage à respecter le jeu d'une concurrence loyale et à observer les lois sur la concurrence et les ententes. Nous souhaitons que nos Prestataires adoptent une approche similaire. Ne concluez pas d'accords violant les lois sur les pratiques anticoncurrentielles.

- Ne soyez pas les auteurs d'offres concertées, d'une discrimination par les prix ou d'autres pratiques commerciales déloyales.
- Ne discutez jamais des prix, d'autres conditions commerciales ou de la répartition de clients ou territoires potentiels avec des Prestataires concurrents.
- Ne participez pas à d'autres tactiques visant à limiter le jeu de la concurrence.

## Code de Conduite pour Prestataires

---

### Achat responsable

SABIC souhaite collaborer avec des Prestataires qui partagent notre engagement par rapport au développement économique et social et à la pérennité des communautés pour lesquelles nous intervenons.

- Achetez des biens et/ou des services auprès d'autres organismes qui respectent les normes du pays d'origine sur l'hygiène et la sécurité, les heures de travail, les salaires, les conditions de travail et la protection de l'environnement.
- Prenez des mesures pour préserver le bien-être des personnes prenant part à notre chaîne d'approvisionnement, pour protéger les lieux où nous obtenons des matériaux et en assurons le traitement, et pour veiller à ce que la vente de minéraux ou d'autres matières premières ne finance pas un conflit armé ou des atteintes aux droits de l'homme.



### Précision des archives comptables et commerciales

Nous nous appuyons sur nos livres et nos archives pour déclarer nos résultats financiers, déposer les pièces juridiques obligatoires et prendre des décisions commerciales. En votre qualité de Prestataire pour notre société, vous devez assurer la tenue précise d'archives dans toutes les opérations commerciales que vous réalisez avec SABIC. Conservez ces archives conformément aux pratiques comptables applicables. Vous devez également assurer le traitement des données de SABIC de manière sécurisée, et confidentielle et en toute sécurité.

- Créez, conservez et, sur demande à cet effet, présentez des archives précises sur toutes les questions en lien avec les biens et/ou services que vous fournissez à SABIC.
- Protégez les informations confidentielles de SABIC et placez-les à l'abri d'un usage inapproprié, d'un vol, d'une fraude ou d'une divulgation inappropriée par la prise de mesures adéquates et empêchant aux tiers d'y avoir accès.
- Ne demandez pas à d'anciens ou actuels salariés de SABIC de procéder à la divulgation inappropriée des informations commerciales en accès restreint, confidentielles ou exclusives auxquelles ils ont eu accès dans le cadre de leur emploi chez SABIC.
- Ne partagez pas avec des salariés de SABIC des informations confidentielles appartenant à des tiers.

### Contrôle du commerce

SABIC respecte les lois et règlements internationaux sur le commerce qui sont applicables à nos activités et insiste pour que nos Prestataires s'y conforment également. Gardez à l'esprit que les lois sur l'importation et l'exportation sont applicables non seulement aux marchandises, mais également aux technologies, aux logiciels, à la propriété intellectuelle et aux informations techniques.

- Respectez toutes les réglementations en vigueur en matière de contrôle du commerce et informez SABIC sans délai si des produits ou technologies que vous fournissez sont soumis à des restrictions relevant du contrôle des exportations.

## Code de Conduite pour Prestataires

---

### Corruption, commissions occultes et fraude

La corruption est illégale en tout lieu. Vous êtes tenus de respecter les lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Il vous est interdit de tolérer les malversations, l'extorsion ou la corruption en tout genre, de les autoriser ou d'y prendre part. Ce principe est applicable indépendamment du lieu où vous collaborez avec des représentants gouvernementaux ou des personnes du secteur privé.

- Il vous est interdit de proposer des pots-de-vin, des commissions occultes ou d'autres paiements visant à influencer ou compromettre la conduite de SABIC ou de ses salariés.
- Évitez même les pratiques semblant contraires à l'éthique et concernant des relations commerciales actuelles ou proposées avec SABIC.

### Cadeaux d'entreprise et Marques d'hospitalité

- Veuillez ne pas offrir aux salariés de SABIC des Cadeaux d'entreprise d'une valeur quelconque. La notion de « Cadeaux d'entreprise » englobe les corbeilles de fruits, les fleurs, les biscuits, les gâteaux de lune et les articles promotionnels comme les stylos, les tasses ou les t-shirts.
- Dans des cas exceptionnels et contrairement à notre stricte politique sur l'acceptation de Cadeaux d'entreprise, les salariés de SABIC peuvent offrir et accepter des Marques d'hospitalité d'entreprise. Toutes les Marques d'hospitalité d'entreprise, incluant repas, hébergements, déplacements et divertissements, ne doivent être utilisées que dans le but de promouvoir les intérêts commerciaux.
- Veuillez ne pas offrir aux salariés de SABIC une Marque d'hospitalité d'entreprise d'une valeur supérieure à 100,00 USD par personne et par événement.
  - Les exemples de Marques d'hospitalité d'entreprise légitimes comprennent les repas accompagnant des réunions d'affaires, les événements sociaux, les billets de spectacle, les activités ou manifestations sportives, les billets d'avion, un service de chauffeur et les chambres d'hôtel standard.
  - Utilisez des Marques d'hospitalité d'entreprise pour créer un cadre propice au développement des affaires et à de solides relations de travail, mais pas pour acquérir un avantage particulier.
- Pour en savoir plus, consultez [Procédures de SABIC sur les Cadeaux d'entreprise & les Marques d'hospitalité d'entreprise](#).



## Code de Conduite pour Prestataires

---

### Conditions de travail équitables

Nos Prestataires sont tenus de respecter les droits, la dignité personnelle et la vie privée de chaque personne. Nous nous engageons à proposer un cadre de travail pour tous, qui reconnaît les apports de chaque personne et dans lequel tout le personnel est apprécié, respecté et a l'occasion d'exploiter pleinement son potentiel.

- Respectez les lois sur la liberté d'association, la vie privée, l'interdiction du travail forcé, du travail obligatoire et du travail des enfants, ainsi que les règlements locaux relatifs à la lutte contre les discriminations, les conditions de travail, les salaires, les avantages, les heures de travail et les heures supplémentaires.
- Proposez un cadre de travail sans harcèlement et ne prenez pas part au harcèlement ciblant une personne.

### Conflits d'intérêts

Dans le cadre notre engagement sur la transparence, les Prestataires doivent éviter tout conflit d'intérêts. Le point de savoir si une situation s'accompagne ou non d'un conflit n'est pas toujours évident. Dans ce cas, la meilleure solution consiste à divulguer le conflit potentiel à SABIC afin de nous permettre d'étudier la question avec vous.

- Déclarez rapidement les conflits d'intérêts actuels et potentiels, les étroites relations personnelles et/ou les comportements contraires à l'éthique ou frauduleux.
- Collaborez aux enquêtes visant ces conflits.

### Technologies, actifs et installations

En qualité de Prestataire de SABIC, il se peut que divers outils technologiques et autres actifs de SABIC vous soient confiés.

- Protégez les biens de SABIC et les actifs de nos clients.
- N'utilisez les actifs, qui incluent les fonds, les données, les systèmes, l'équipement, les matériels, les locaux ou les véhicules, que pour leur but prévu et autorisé.
- Prévenez la falsification, la déformation, l'usage inapproprié, la destruction ou le sabotage d'actifs, de documents ou de tout autre bien ainsi que tout accès injustifié à ces derniers.
- Placez nos installations informatiques et/ou données à l'abri de tout vol, usage inapproprié et usage abusif, en ne permettant pas à des tiers d'y avoir accès (sauf si SABIC l'autorise expressément) et en appliquant en permanence des mesures sécuritaires adéquates.



### Délit d'initié

- Si vous avez accès à des informations importantes et auxquelles le public n'a pas accès, concernant SABIC ou d'autres sociétés, il vous est interdit d'acheter ou vendre des titres de ces sociétés ou de communiquer ces informations à des tiers susceptibles de les utiliser pour réaliser des transactions.

## Code de Conduite pour Prestataires

---

### Confidentialité des données

Nos prestataires sont tenus d'assurer le traitement des données personnelles dans le respect des lois, règles et règlements en vigueur sur la confidentialité des données.

- Prenez des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour placer les données personnelles à l'abri d'un vol, d'un accès non autorisé ou d'un traitement illicite.



## Code de Conduite pour Prestataires

---

### SURVEILLANCE ET CONFORMITÉ

Le respect du présent Code de Conduite pour Prestataires constitue une responsabilité incombant conjointement à SABIC et à nos Prestataires.



Veillez procéder régulièrement à des contrôles, inspections et audits internes pour vous assurer que vous-même et vos salariés (ainsi que toute partie collaborant avec vous pour fournir des services et des produits à SABIC) répondez aux exigences posées par le présent Code de Conduite pour Prestataires. Si vous découvrez que certains domaines ne sont pas conformes, veuillez informer les Services Achats mondiaux de SABIC de ces défauts de conformité ainsi que des mesures prévues pour y remédier. Nous sommes disposés à collaborer avec vous pour rectifier

les problèmes relevés.

Il se peut que SABIC ou nos représentants demandent des mesures périodiques de surveillance qui incluent des audits ou inspections sur place des installations, le recours à des questionnaires, un examen des informations en libre accès ou d'autres mesures, afin d'évaluer les performances du Prestataire et le respect du Code de Conduite pour Prestataires. Les résultats de ces mesures sont utilisés pour choisir les Prestataires et inviter des soumissionnaires à saisir les nouvelles opportunités offertes par SABIC.

## Code de Conduite pour Prestataires

---

### FORMATION

Vous êtes tenus responsables du comportement et des actes de vos salariés. Veuillez donc communiquer les exigences du présent Code de Conduite pour Prestataires aux membres de votre personnel travaillant sur les dossiers de SABIC, y inclus les préposés et sous-traitants auxquels vous avez recours. Vous devez prévoir une formation et un encadrement suffisants pour veiller à ce que les travailleurs réalisant les travaux destinés à SABIC et à ses sociétés affiliées se plient aux principes énoncés par le présent Code de Conduite pour Prestataires.



## Code de Conduite pour Prestataires

---

### SIGNALEMENT D'UNE PRÉOCCUPATION SUR L'INTÉGRITÉ

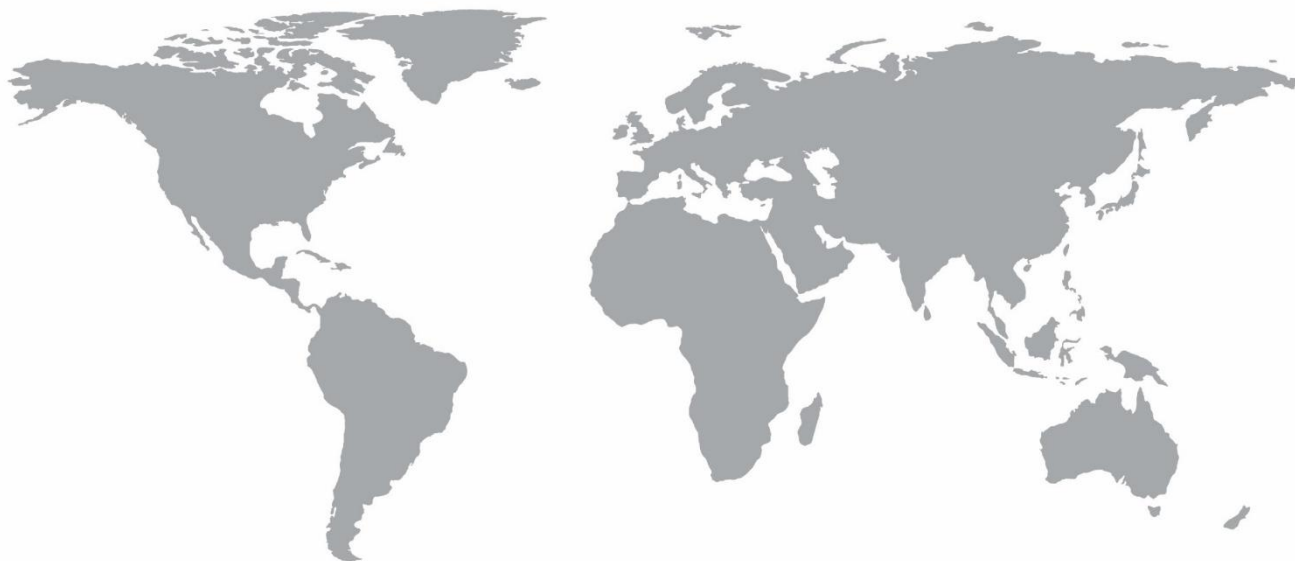
Vous êtes tenus de signaler rapidement les préoccupations relatives à l'intégrité que vous pourriez avoir en présence de violations potentielles ou avérées de notre Code de Conduite pour Prestataires ou des lois applicables. Vous pouvez faire part de vos préoccupations en envoyant un message à [integrity@sabic.com](mailto:integrity@sabic.com) ou en composant l'un de nos [Numéros de Conformité](#) régionaux.

Vous pouvez signaler vos préoccupations sous couvert d'anonymat ; la confidentialité de tous les signalements sera respectée. Nous nous engageons à étudier et résoudre tous les signalements nous parvenant. Nous voulons que tous les Prestataires coopèrent pleinement pour garantir la conduite d'une enquête minutieuse et sérieuse.

### INTERDICTION DES REPRÉSAILLES

Veillez noter que SABIC interdit formellement les représailles contre toute personne intervenant de bonne foi pour signaler une préoccupation relative à l'intégrité ou prenant part aux mesures prises pour la résoudre.

Nos Prestataires sont également tenus de participer aux mesures visant à lutter contre les représailles et, le cas échéant, d'examiner les déclarations confirmées. Si vous estimez qu'une personne travaillant chez SABIC a pris des mesures de représailles à votre encontre, veuillez envoyer un message à [integrity@sabic.com](mailto:integrity@sabic.com) ou composer un [Numéro de Conformité](#) régional afin que nous puissions mener une enquête.



Pour toute question relevant de l'intégrité, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

[integrity@sabic.com](mailto:integrity@sabic.com)

[Numéro de Conformité de SABIC](#)